

# Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 3 mai 2021, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale et madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

## 1. Moment de réflexion

## 2. Adoption de l'ordre du jour

## 3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

## 4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle;

## 5. Adoption de règlement

## 6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 21 avril 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2021 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 21 avril 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 28 avril 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. **Dépôt des rapports internes du mois d'avril** : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

## 8. Législation et administration

8.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022;

8.2 Paiement de la cotisation annuelle au COVABAR 2021-2022;

8.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation;

8.4 Démission de l'employé 20-0639;

8.5 Démission de l'employé 30-0211;

8.6 Achat d'un lot de six cylindres en fibre de carbone appartenant à la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

8.7 Offre de services – services-conseils en gestion;

8.8 Dépôt du rapport d'audit de conformité et adhésion de la direction aux recommandations de la Commission municipale du Québec;

8.9 Appui à Statistique Canada dans le processus de Recensement de 2021;

8.10 Négociations pour l'acquisition du presbytère;

8.11 Embauche d'un étudiant au service d'urbanisme pour la saison estivale 2021;

8.12 Lettre d'entente numéro 18;

## **9. Finances**

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 28 avril 2021;

9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2021;

## **10. Travaux publics**

10.1 Travaux d'asphaltage sur le territoire de la ville;

10.2 Travaux de resurfaçage de la deuxième partie de la toiture du garage municipal;

10.3 Embauche d'étudiants au service des travaux publics pour la saison estivale 2021;

10.4 Travaux de réhabilitation de la station de pompage Béique;

## **11. Urbanisme**

11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021;

11.2 PIIA : rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 409, place Beauregard, lot 6 315 269;

11.3 Dérogation mineure DER21-03 : construction d'un garage détaché en cour avant, 2146, chemin des Patriotes, lot 1 813 670;

11.4 PIIA : corridor de la rivière Richelieu, construction d'un garage détaché au 2146, chemin des Patriotes, lot 1 813 670;

## **12. Sécurité publique**

12.1 Modification de statut – pompier;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

14.1 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et d'exercices au parc Alphonsine-Dubuc;

14.2 Entente de gestion de la piscine extérieure 2021 avec La Saison du Passeur;

14.3 Financement du projet Midis MDJ de La Saison du Passeur;

14.4 Entente pour l'installation d'une affiche avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication;

14.5 Embauche de surveillants pour les infrastructures de sports et loisirs;

## **15. Point(s) nouveaux**

15.1 Embauche au poste de journalier temporaire en surcroît de travail;

15.2 Lettre d'entente numéro 19;

15.3 Règlement du grief 2020-01;

15.4 Contribution financière au centre d'interprétation des énergies renouvelables;

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

**21-05-075**

RÉSOLUTION

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 15.1 – Embauche au poste de journalier temporaire en surcroît de travail;
- Ajout du point 15.2 – Lettre d'entente numéro 19;
- Ajout du point 15.3 – Règlement du grief 2020-01;
- Ajout du 15.4 – Contribution financière au centre d'interprétation des énergies renouvelables.

Adoptée.

**21-05-076**

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Adoptée.

**21-05-077**

RÉSOLUTION

**4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-R-227 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis est donné par Jacques Darche, à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle.

Jacques Darche explique que ce règlement vise à inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, conformément à l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7), sanctionnée le 25 mars 2021.

Jacques Darche dépose le projet de règlement.

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**6.3...**Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

20-05-078

RÉSOLUTION

**8.1 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022**

**CONSIDÉRANT**

l'ouverture du programme d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications visant l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) 2021-2022;

**CONSIDÉRANT**

la convention à intervenir à cet effet entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Richelieu relativement au versement d'une subvention dont le montant sera confirmé par le Ministère ultérieurement;

**CONSIDÉRANT**

que pour bénéficier de la subvention, la Ville de Richelieu doit confirmer son engagement à financer la totalité dudit projet, y compris la part correspondant à la subvention;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022.

DÉSIGNE la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, afin de signer pour et au nom de la Ville la convention et tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

21-05-079

RÉSOLUTION

**8.2 PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU COVABAR 2021-2022**

*Monsieur Claude Gauthier, conseiller, déclare son intérêt à titre de membre du conseil d'administration du Covabar et se retire des discussions à 20h13.*

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle de 150\$ au COVABAR pour 2021-2022.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

*Monsieur Claude Gauthier, conseiller, réintègre les discussions à 20h14.*

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-080

RÉSOLUTION

**8.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu a délégué à la MRC de Rouville, sa compétence pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes lors de la vente du 10 juin 2021 par la résolution 21-03-044;

**CONSIDÉRANT**

que l'article 536 de la Loi sur les cités et villes stipule que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires impayées, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale ou en son absence la trésorière, à enchérir sur les immeubles mis en vente qui sont situés sur le territoire de la Ville de Richelieu, et ce, pour et au nom de la Ville de Richelieu, jusqu'au montant équivalent au montant des taxes dues sur lesdits immeubles ainsi que des intérêts et frais de vente.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-081

RÉSOLUTION

**8.4 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0639**

**CONSIDÉRANT**

la lettre de démission du 6 avril 2021 de monsieur Francis Galdès, pompier au Service de Sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Francis Galdès de son poste de pompier au sein du Service de Sécurité incendie, à compter du 16 mai 2021, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

21-05-082

RÉSOLUTION

**8.5 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 30-0211**

**CONSIDÉRANT**

la lettre de démission du 14 avril 2021 de madame Amy-Lee Langlois-Clarke, journalière au Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de madame Amy-Lee Langlois-Clarke de son poste de journalière au sein du Service des travaux publics, en date du 30 avril 2021, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

21-05-083

RÉSOLUTION

**8.6 ACHAT D'UN LOT DE SIX  
CYLINDRES EN FIBRE DE CARBONE  
APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 17 mars 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie;

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal autorise l'achat de gré à gré, au prix de 4 200,00 \$, plus taxes, d'un lot de six cylindres en fibre de carbone appartenant à la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu afin de remplacer les cylindres qui expirent en 2022.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-220-00-726.

Monsieur Jacques Ladouceur, maire, demande le vote :

POUR

Monsieur Stéphane Bérard  
Monsieur Claude Gauthier  
Madame Tania Ann Blanchette  
Monsieur Jacques Darche  
Monsieur Bruno Gattuso

CONTRE

Monsieur Jacques Ladouceur  
Madame Jo-Ann Quérel

Adoptée majoritairement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-084

RÉSOLUTION

**8.7 OFFRE DE SERVICES – SERVICES-  
CONSEILS EN GESTION**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de madame Susie Dubois, à un tarif horaire de 90,00\$, pour des services-conseils en gestion.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-085

RÉSOLUTION

**8.8 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ ET ADHÉSION DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport *Audit de conformité - Formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal*, publié par la Commission municipale du Québec le 28 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la direction générale de la Ville de Richelieu à l'égard de la mise en œuvre des recommandations dudit rapport et plus particulièrement l'adhésion de madame Ann Tremblay, directrice générale, en date du 27 avril 2021, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

PREND acte du rapport *Audit de conformité - Formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal*, publié par la Commission municipale du Québec le 28 avril 2021;

PREND acte de l'adhésion de madame Ann Tremblay, directrice générale de la Ville de Richelieu, en date du 27 avril 2021, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Adoptée.

21-05-086

RÉSOLUTION

**8.9 APPUI À STATISTIQUE CANADA DANS LE PROCESSUS DE RECENSEMENT DE 2021**

**CONSIDÉRANT** que la collecte des données du recensement par Statistique Canada débute le 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** que les données tirées du recensement viennent notamment éclairer les politiques publiques et soutenir les programmes et les services au profit de notre collectivité;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu appuie Statistique Canada dans son processus de Recensement de 2021 en encourageant tous les citoyens à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-087

RÉSOLUTION

**8.10 NÉGOCIATIONS POUR  
L'ACQUISITION DU PRESBYTÈRE**

**CONSIDÉRANT** que depuis plus d'un an, des représentants de la Ville de Richelieu et de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours (la Fabrique) discutent de l'avenir du presbytère;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a notamment eu des pourparlers relatifs à l'acquisition par la Ville de Richelieu du presbytère;

**CONSIDÉRANT** que la Fabrique souhaite recevoir de la part de la Ville un écrit officiel de ses intentions;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite, à certaines conditions, poursuivre les négociations à cet égard;

**CONSIDÉRANT** que malgré plusieurs demandes en ce sens adressées aux représentants de la Fabrique, la Ville ne connaît toujours pas le prix que demanderaient la Fabrique et le Diocèse pour le presbytère;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire recevoir cette information au plus tard le 27 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

RÉITÈRE son intention de poursuivre les négociations pour l'acquisition du presbytère avec les parties concernées, à condition notamment de connaître le prix demandé, et ce, au plus tard le 27 mai 2021;

QU'une lettre à cet effet sera transmise à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours ainsi qu'au Diocèse de Saint-Hyacinthe.

Adoptée.

21-05-088

RÉSOLUTION

**8.11 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU  
SERVICE D'URBANISME POUR LA  
SAISON ESTIVALE 2021**

**CONSIDÉRANT** la recommandation verbale de madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'embauche de monsieur Renaud Geneuil, comme employé étudiant au service de l'urbanisme, à compter du 10 mai 2021, pour la saison estivale 2021.

AUTORISE la directrice générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la convention de stage avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM);

NOMME monsieur Renaud Geneuil préposé à l'inspection en vertu de l'article 3.1 du Règlement d'urbanisme 14-R-186 avec tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et l'application de ce règlement et ce, pour toute la durée de son emploi à la Ville de Richelieu;

AUTORISE cette dépense à même le poste budgétaire 02-610-00-141.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**



Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-089**

RÉSOLUTION

**8.12 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 18**

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro 18 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 18 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Adoptée.

**21-05-090**

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 27 avril 2021, soit :

- Chèques numéros 9802 à 9877 pour un montant total de 174 341,81 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 27 avril 2021 pour un montant total de 403 929,73 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 28 avril 2021;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2021;

**21-05-091**

RÉSOLUTION

**10.1 TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 722

au montant 24 989,82\$, taxes incluses, à L'Équipe Marcil inc. pour les travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-092**

RÉSOLUTION

#### **10.2 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 12 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la soumission du 8 avril 2021 de Les Entreprises Chatel inc., au montant de 15 500,00\$, excluant les taxes, pour les travaux de resurfaçage de la deuxième partie de la toiture du garage municipal;

AUTORISE le paiement à même le projet « Recouvrir la 2<sup>e</sup> partie du toit du garage municipal ».

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-093**

RÉSOLUTION

#### **10.3 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'embauche, comme employés étudiants, de :

- Monsieur Félix Gougeon;
- Monsieur Kevin Ostiguy;
- Monsieur Geoffroy Mieszko;
- Monsieur Antoine Chabot-Halde;
- Madame Elizabeth Géhin;
- Madame Marianne Leblanc;

- Monsieur Julien Ouellet.

Le tout, suivant la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, dans sa recommandation du 29 avril 2021.

L'entrée en fonction se fera au courant du mois de mai ou juin 2020, selon la disponibilité de chacun.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-320-00-141 et 02-701-50-141.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-094**

RÉSOLUTION

#### **10.4 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE BÉIQUE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 29 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la soumission numéro 21-121 REV 1 du 22 janvier 2021 de l'entreprise SOLENO SERVICE inc., au montant de 49 443,25\$, taxes en sus, pour les travaux de réhabilitation de la station de pompage Béique;

AUTORISE le paiement à même le projet « Mise à niveau de la station de pompage Béique ».

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021.

**21-05-095**

RÉSOLUTION

#### **11.2 PIIA : RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BATIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 409 RUE PLACE BEAUREGARD, LOT 6 315 269**

**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant

les PIIA, chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 240, 8<sup>e</sup> Avenue;

- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 16 mars 2021 et portant le numéro de minute 42 141;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture par G. Martel et datés du 2 mars 2021;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que les conduites de branchement aux services municipaux (aqueduc et égout) de la propriété arrière voisine (lot 6 315 268, 240, 8<sup>e</sup> Avenue) traversent le lot 6 315 269 jusqu'au point de branchement sur place Beauregard
- CONSIDÉRANT** qu'aucun bâtiment ne peut être construit au-dessus de ces conduites
- CONSIDÉRANT** que chacun des lots doit avoir une entrée de services indépendante
- CONSIDÉRANT** que les propriétaires des lots concernés ont signé une entente à l'effet que lesdites conduites demeureront sur le lot 6 315 269, mais seront déplacées d'ici mai 2021 afin de permettre la construction d'un bâtiment;
- CONSIDÉRANT** qu'un permis de construction (lot 6 315 269) ne pourra être émis que lorsque les travaux des nouvelles infrastructures de raccordement auront été complétés;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 21 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

**21-05-096**

RÉSOLUTION

**11.3 DÉROGATION MINEURE DER21-03 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT, 2146, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 670**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 15-R-187 sur les dérogations mineures;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à démolir l'ancien garage pour en construire un nouveau en cour avant;
- CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme autorise les garages détachés en cours latérales et arrière seulement;
- CONSIDÉRANT** que le garage détaché projeté sera implanté à une distance de 1,60 mètre de la ligne latérale de propriété et de 1,95 mètre de la résidence existante;
- CONSIDÉRANT** que l'article 12.1.2 du règlement d'urbanisme 14-R-186 spécifie qu'aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 3 mètres d'un bâtiment principal;

- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 1,05 mètre;
- CONSIDÉRANT** que le demandeur respecte l'implantation du nouveau garage à une distance de 1,60 mètre de la ligne de propriété (distance minimale de 1,50 mètre requise);
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 1<sup>er</sup> avril 2021 et portant le numéro de minute 42 209;
- CONSIDÉRANT** le certificat de localisation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2007 et portant le numéro de minute 21 897;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 21 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

**21-05-097**

RÉSOLUTION

**11.4 PIIA : CORRIDOR DE LA RIVIÈRE RICHELIEU, CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ, 2146, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 670**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu »;
- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire un garage détaché en cour avant;
- CONSIDÉRANT** le certificat de localisation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2007 et portant le numéro de minute 21 897;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation du garage détaché préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 1<sup>er</sup> avril 2021 et portant le numéro de minute 42 209;
- CONSIDÉRANT** les plans du garage détaché préparés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que la construction d'un garage détaché est autorisée par exception en cour avant;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 21 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande telle que présentée et dans laquelle le comité demande de retravailler le projet et de soumettre des plans modifiés en tenant compte des éléments suivants :
1. Diminuer la hauteur du garage projeté afin de trouver un équilibre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal;
  2. Reprendre les mêmes matériaux des revêtements extérieurs présents sur la façade avant du bâtiment principal;
  3. Installer une fenêtre sur la façade avant du garage projeté.

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et exige du demandeur qu'il retravaille le projet et soumette des plans modifiés en tenant

compte des éléments suivants :

1. Diminuer la hauteur du garage projeté afin de trouver un équilibre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal;
2. Reprendre les mêmes matériaux des revêtements extérieurs présents sur la façade avant du bâtiment principal;
3. Installer une fenêtre sur la façade avant du garage projeté.

Adoptée.

**21-05-098**

RÉSOLUTION

**12.1 MODIFICATION DE STATUT -  
POMPIER**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 6 avril 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie indiquant que monsieur Julien Ferland a réussi sa période de probation d'un an à titre de « pompier recrue »;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal entérine la modification du statut de monsieur Julien Ferland de « pompier recrue » à « pompier », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu et ce, en date du 6 avril 2021.

Adoptée.

**21-05-099**

RÉSOLUTION

**14.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA  
FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE  
MODULES DE JEUX ET D'EXERCICES  
AU PARC ALPHONSINE-DUBUC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et d'exercices au parc Alphonsine-Dubuc;

**CONSIDÉRANT** que le devis de la Ville a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) soumissions ont été reçues le 20 avril 2021 avant 10h30 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>Numéro de la proposition</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Jambette	Proposition 1	137 847,53\$
Les Industries Simexco inc.	Proposition 1	135 989,21\$
	Proposition 2	137 366,13\$
Techsport	Proposition 1	158 032,49\$
	Proposition 2	156 194,91\$
Tessier Récréo-parc inc.	Proposition 1	156 020,31\$

**CONSIDÉRANT** que les quatre soumissions reçues sont conformes;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été évaluées individuellement par un comité de sélection sur la base d'un système de pointage approuvé par le conseil (résolution 21-04-072);

**CONSIDÉRANT** le rapport d'évaluation du comité de sélection, en date du 28

avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et d'exercices au parc Alphonsine-Dubuc à l'entreprise Jambette, pour un montant de 137 847,53 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le projet « Aménagement d'un parc sur la montée Daigneault ».

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-100**

RÉSOLUTION

#### **14.2 ENTENTE DE GESTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE 2021 AVEC LA SAISON DU PASSEUR**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 29 avril 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, ou en son absence la directrice générale, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de gestion de la piscine extérieure 2021 avec l'organisme La Saison du Passeur.

AUTORISE le paiement des sommes prévues à l'entente à même le poste 02-701-40-451.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-101**

RÉSOLUTION

#### **14.3 FINANCEMENT DU PROJET MIDIS MDJ DE LA SAISON DU PASSEUR**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 21 avril 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCORDE une subvention de 1 625 \$ à l'organisme La Saison du Passeur, afin de lui permettre de réaliser son projet les « Midis MDJ » au cours du printemps et de l'été 2021.

AUTORISE le paiement du montant de la subvention à même le poste budgétaire 02-701-20-414.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-102**

RÉSOLUTION

#### **14.4 ENTENTE POUR L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE AVEC L'ENTREPRISE ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise Éditions Média Plus Communication de mettre à la disposition de la Ville, sur son territoire, un panneau reproduisant la carte routière de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que l'affiche et les supports seront mis à la disposition de la Ville sans frais et que la Ville ne s'engage à payer que les coûts d'installation, pour un montant évalué à 500\$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 22 avril 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, ou en son absence la directrice générale, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la Convention de mise à disposition gratuite avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication, pour une durée de trois ans.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-701-50-518.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-103**

RÉSOLUTION

#### **14.5 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS POUR LES INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET LOISIRS**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement



que le conseil municipal :

AUTORISE l'embauche, à titre de surveillantes, au Service des loisirs de la Ville, de :

- Madame Galadrielle Raymond;
- Madame Anne-Marie St-Onge;

Le tout, suivant la recommandation de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, datée du 29 avril 2021.

L'entrée en fonction se fera le 10 mai 2021, à un taux correspondant au salaire minimum en vigueur.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-104**

RÉSOLUTION

#### **15.1 EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** la recommandation verbale de madame Ann Tremblay, directrice générale adjointe;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Amy-Lee Langlois-Clarke comme employée temporaire en surcroît de travail à compter du 3 mai 2021 selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-05-105**

RÉSOLUTION

#### **15.2 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 19**

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro 19 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 19 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN.

Adoptée.

21-05-106

RÉSOLUTION

**15.3 RÈGLEMENT DU GRIEF 2020-01**

**CONSIDÉRANT** le grief numéro 2020-01 du 3 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Ann Tremblay, directrice générale;

**CONSIDÉRANT** le projet de « Transaction et quittance » ;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE le règlement du grief numéro 2020-01 selon la recommandation du 3 mai 2021 de madame Ann Tremblay, directrice générale;

AUTORISE la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

AUTORISE la trésorière à payer toutes les sommes requises à cette fin.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-05-107

RÉSOLUTION

**15.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU  
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES  
ÉNERGIES RENOUVELABLES**

*Monsieur Claude Gauthier, conseiller, déclare son intérêt à titre de membre du conseil d'administration du Centre d'interprétation des énergies renouvelables et se retire des discussions à 20h29.*

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 1 000\$ au Centre d'Interprétation des Énergies Renouvelables (CIER) de Richelieu afin de soutenir son projet d'acquisition de nouvelles colonies d'abeilles à la suite des pertes subies l'hiver dernier.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

*Monsieur Claude Gauthier, conseiller, réintègre les discussions à 20h30.*

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**16 Période de questions**

**21-05-108**

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h35.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Geneviève Grimard  
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.